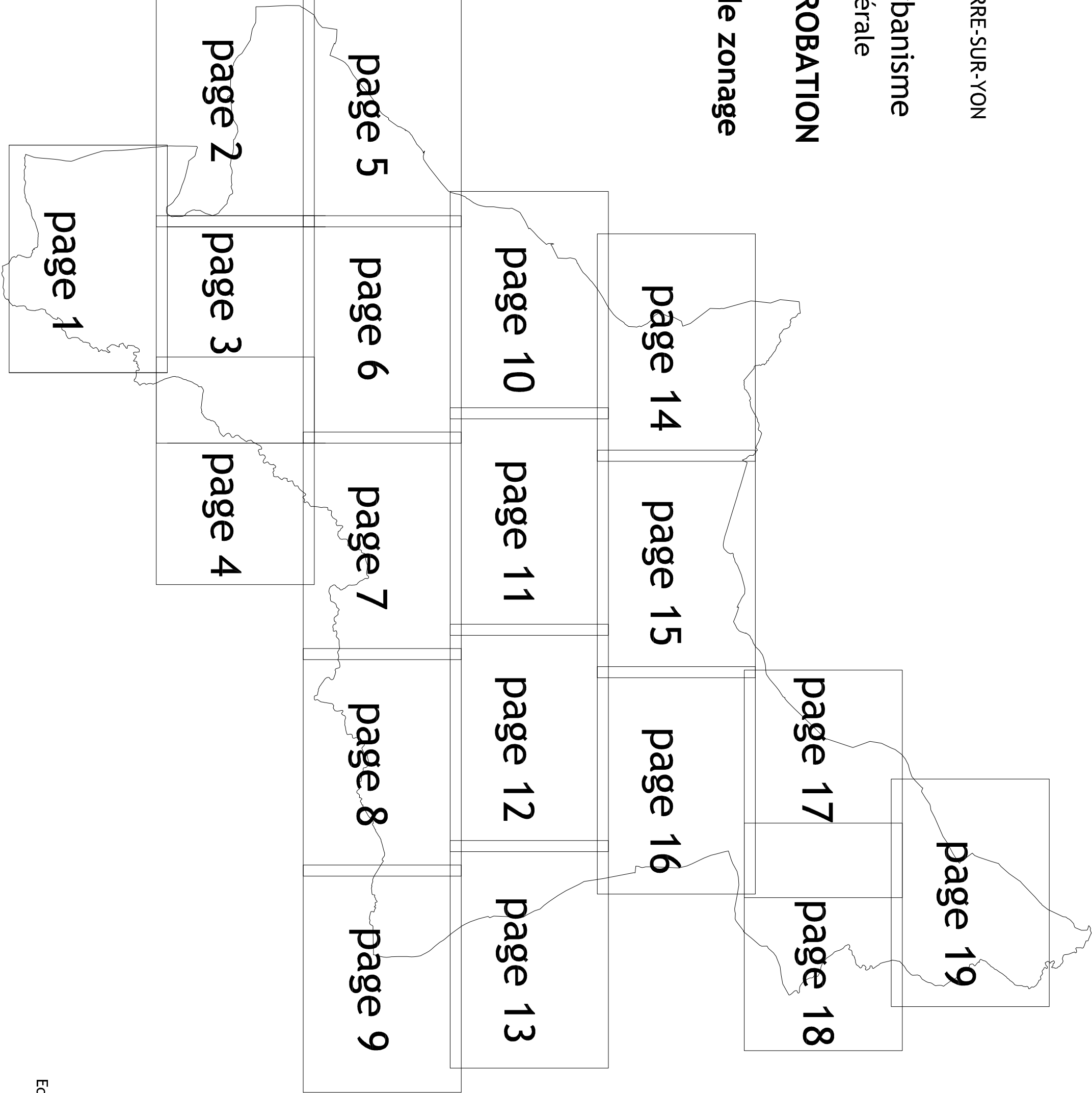


COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON

Plan Local d'Urbanisme
Révision générale

DOSSIER D'APPROBATION

Atlas du plan de zonage



- Zone urbaine

UA

secteur urbain central
- UAI

secteur urbain central inondable
- UB

secteur urbain périphérique
- UBaa

secteur urbain périphérique avec assainissement autonome
- Uh

secteur urbain ancien avec constructions neuves
- Ul

secteur à vocation de loisirs
- UE

secteur à vocation économique
- UEa

secteur à vocation artisanale
- Zone à urbaniser

1AU

zone à urbaniser à court terme
- 1AUe

zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU

zone à urbaniser à long terme

- Zone agricole

A

secteur à vocation agricole
- An

secteur à vocation agricole stricte

- Zone naturelle

N

zone naturelle
- Ni

zone naturelle inondable
- Nh

zone naturelle à vocation d'habitat
- Nhc

zone naturelle à vocation d'habitat avec constructions neuves
- Nep

zone naturelle accueillant la station d'épuration
- Nl

zone naturelle de loisirs

Numéro	Désignation	Surface
a	secteur Arts Solos	4 602 m²
b	secteur du Luneau Sud	44 299 m²
c	rue de la Motte	9 229 m²
d	secteur EPHAD	4 156 m²
e	secteur de La Prévoisière	5 660 m²
f	secteur du Luneau Nord	27 597 m²
g	secteur Auriol	7 233 m²

Numéro	Indice du site
I	85 081 0011
II	85 081 0012
III	85 081 0005
IV	85 081 0002
V	85 081 0003
VI	85 081 0004
VII	85 081 0013
VIII	85 081 0008
XI	85 081 0009
X	85 081 0001
XIII	85 081 0006

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une voie d'accès	Commune	520m²
2	Création d'une voie d'accès	Commune	723 m²
3	Création d'une continuité piétonne	Commune	146 m²
4	Création d'une connexion piétonne	Commune	181 m²
5	Extension d'un équipement public	Commune	1476 m²
6	Création d'une continuité piétonne	Commune	124 m²
7	Extension d'un équipement public	Commune	1681 m²
8	Création d'un accès à la coulée verte de l'Yon	Commune	5918 m²
9	Création d'une voie de desserte	Commune	625 m²
10	Création d'un accès à la coulée verte de l'Yon	Commune	1042 m²
11	Création d'une voie de desserte	Commune	199 m²
12	Création d'une voie de desserte	Commune	225 m²
13	Création d'une voie de desserte	Commune	101 m²
14	Création d'une voie de desserte	Commune	353 m²

Numéro	Désignation	Surface	Vocation
A	secteur de La Prévoisière	26 786 m²	habitat
B	secteur du Pareau	5 660 m²	habitat
C	rue Berthommé	4 664 m²	habitat
D	rue de La Martinière	4 365 m²	habitat
E	zone d'activités du Luneau	28 135 m²	activité économique
F	secteur du Luneau Sud	44 299 m²	habitat
G	place du Prieuré	2 596 m²	habitat
H	Secteur de l'EHPAD	4 156 m²	habitat
I	Secteur Arts Solos	4 602 m²	habitat
J	secteur Bastié	3 662 m²	habitat
K	secteur Auriol	7 233 m²	habitat
L	rue du Moulin	1 959 m²	habitat
M	secteur de l'Eraudière Sud	44 ha	activité économique
N	secteur de l'Eraudière Nord	12,57 ha	activité économique
O	secteur du Luneau Nord	28 351 m²	habitat et activité économique
P	rue de la Motte	9 229 m²	habitat
Q	secteur de la Berthelière	6 681 m²	habitat
R	secteur de la Haute Garlière	4 918 m²	habitat

- Limite de zone (PLU arrêté)
- A

Nom de la zone
- 2

Emplacement réservé
- a

Secteur de mixité sociale conformément à l'article L.123-1-5 (alinéa 16) du Code de l'Urbanisme
- A

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone non aedificandi (projet de déviation routière, station d'épuration, station de lagunage de l'Eraudière)
- Recul par rapport à l'axe de la RD 763
- Site archéologique
- Périmètre de protection relatif à l'inscription au titre des Monuments Historiques
- Droit de préemption départemental au titre des espaces naturels sensibles
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace à planter au titre de l'article R. 123-11 du Code de l'Urbanisme
- Zones inondables (basées sur l'atlas des zones inondables)

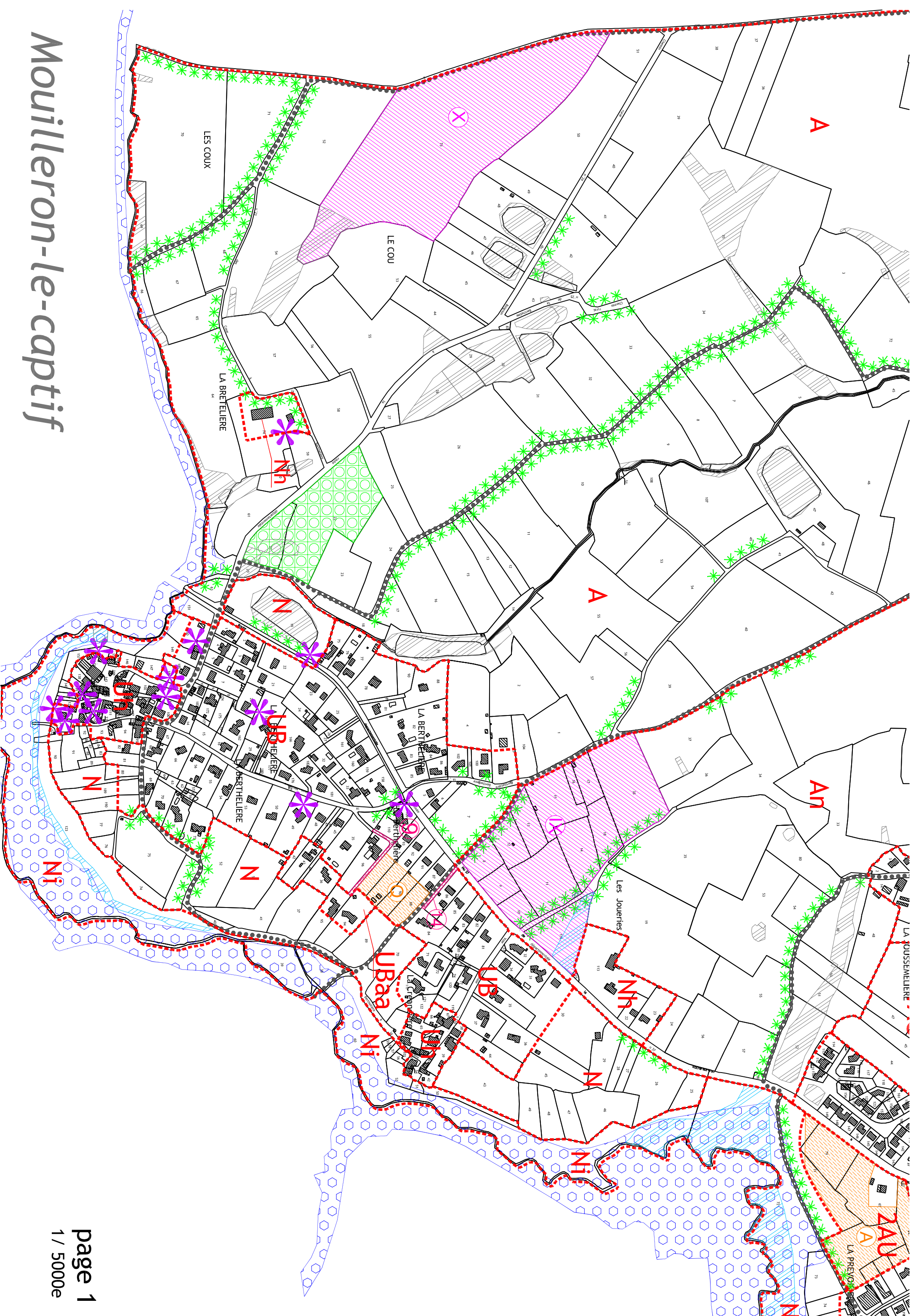
- Éléments à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme:
- Bâtiment agricole de caractère, changement de destination autorisée conformément aux articles R.123-12 et L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- *

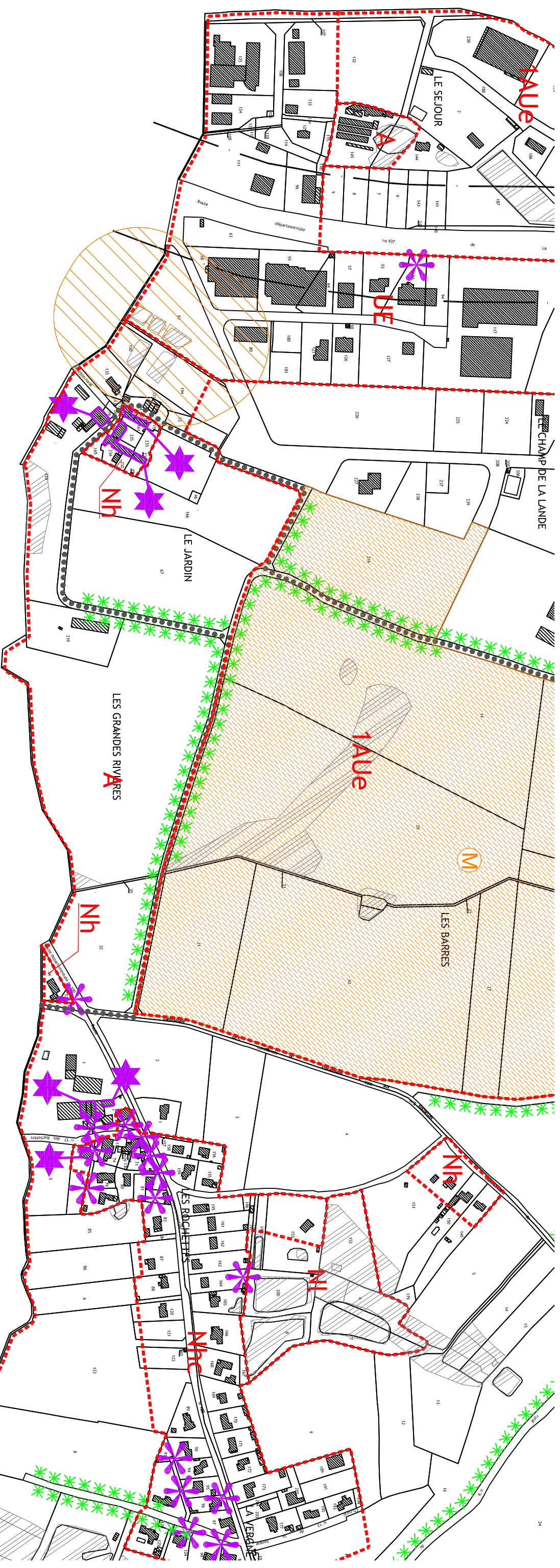
Petit patrimoine architectural (puits, fontaine, calvaire, chapelle...)
- ◆

Patrimoine bâti (maison de bourg, ferme, ...)
-

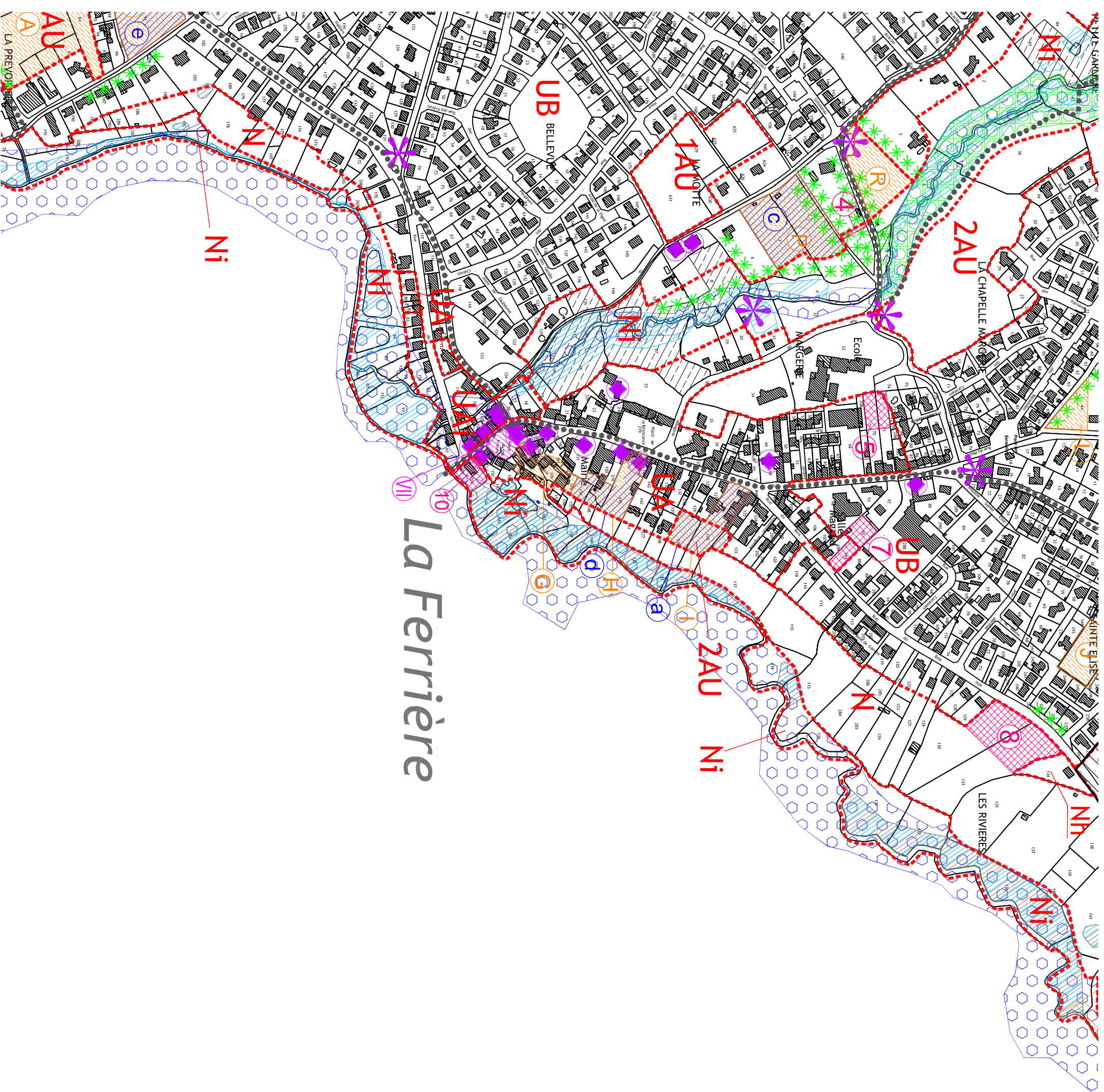
Sentier pédestre et chemin agricole à valoriser (piétons et vélos)
- Zones humides remarquables à protéger pour la gestion qualitative et quantitative des eaux et pour la biodiversité
- Autres zones humides identifiées
- ***

Haies à protéger
- Boisements à protéger

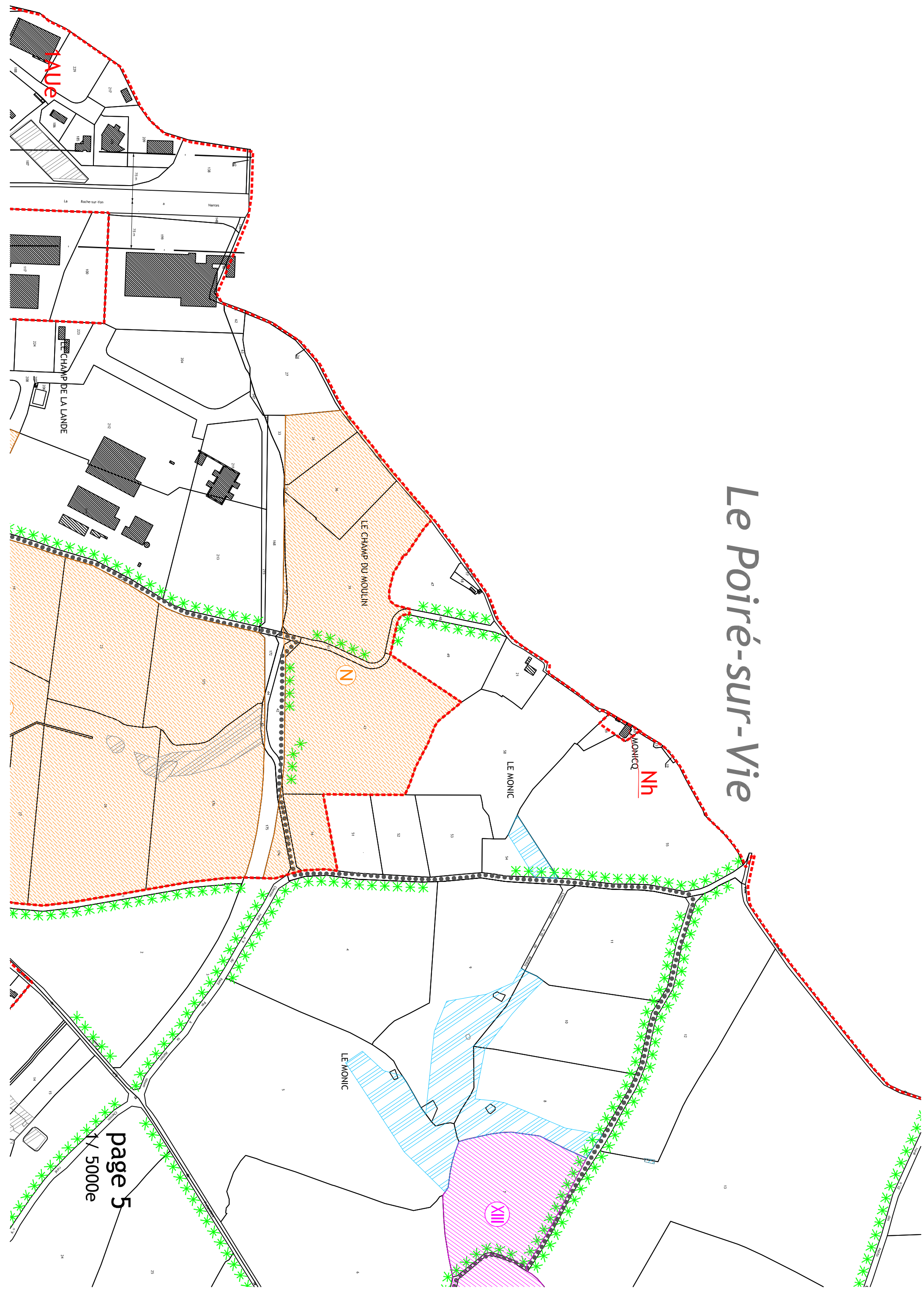


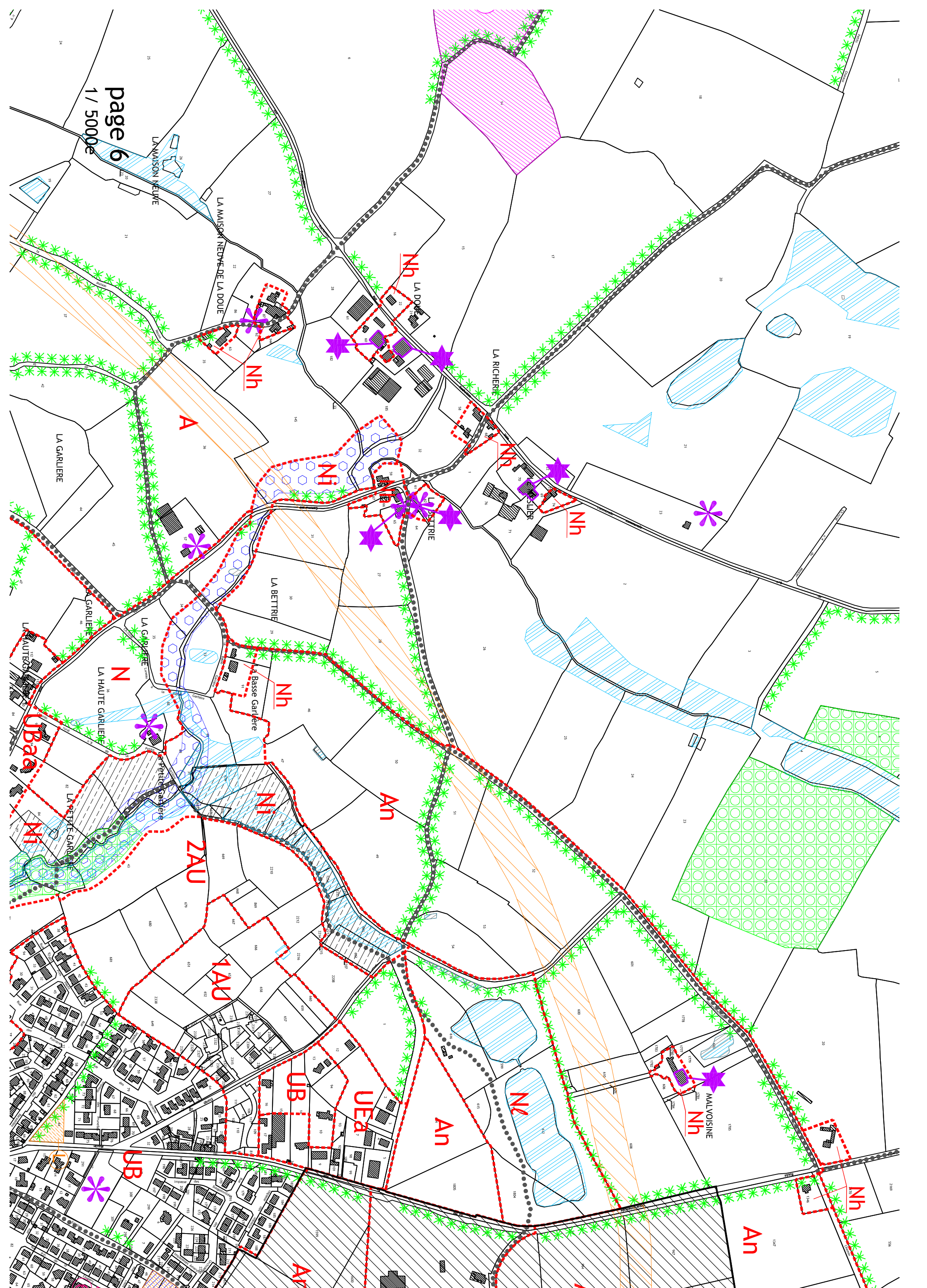


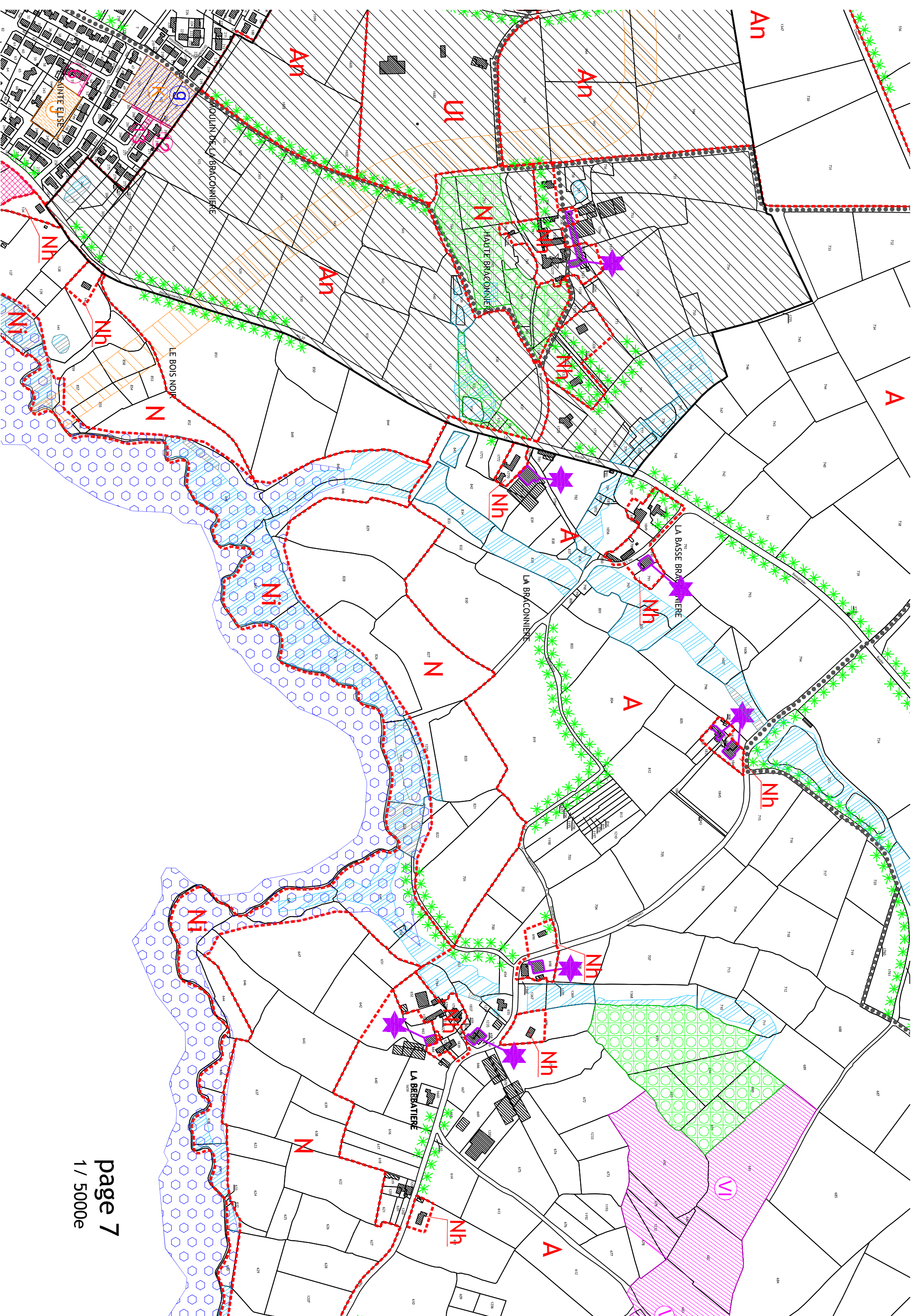


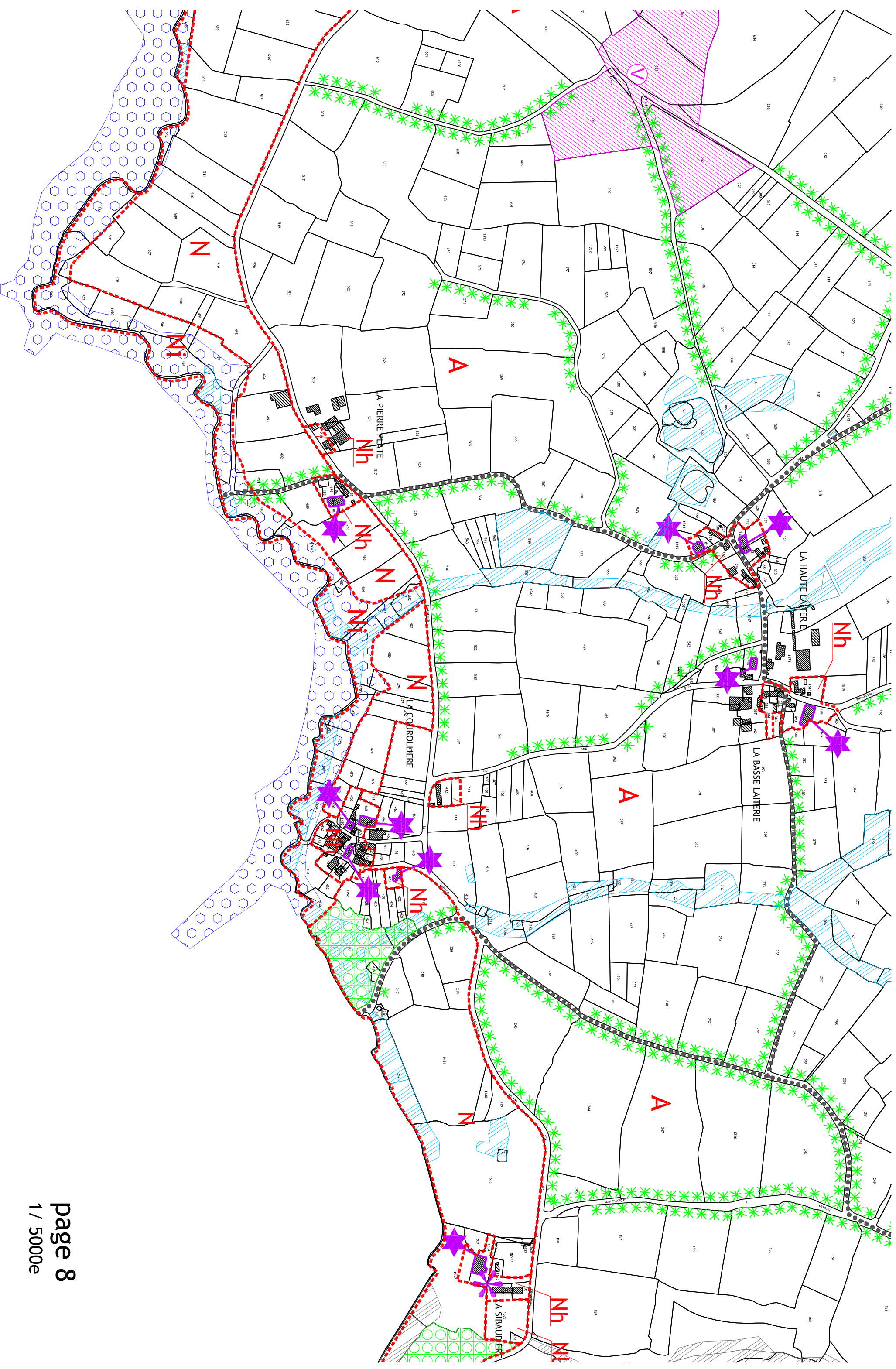


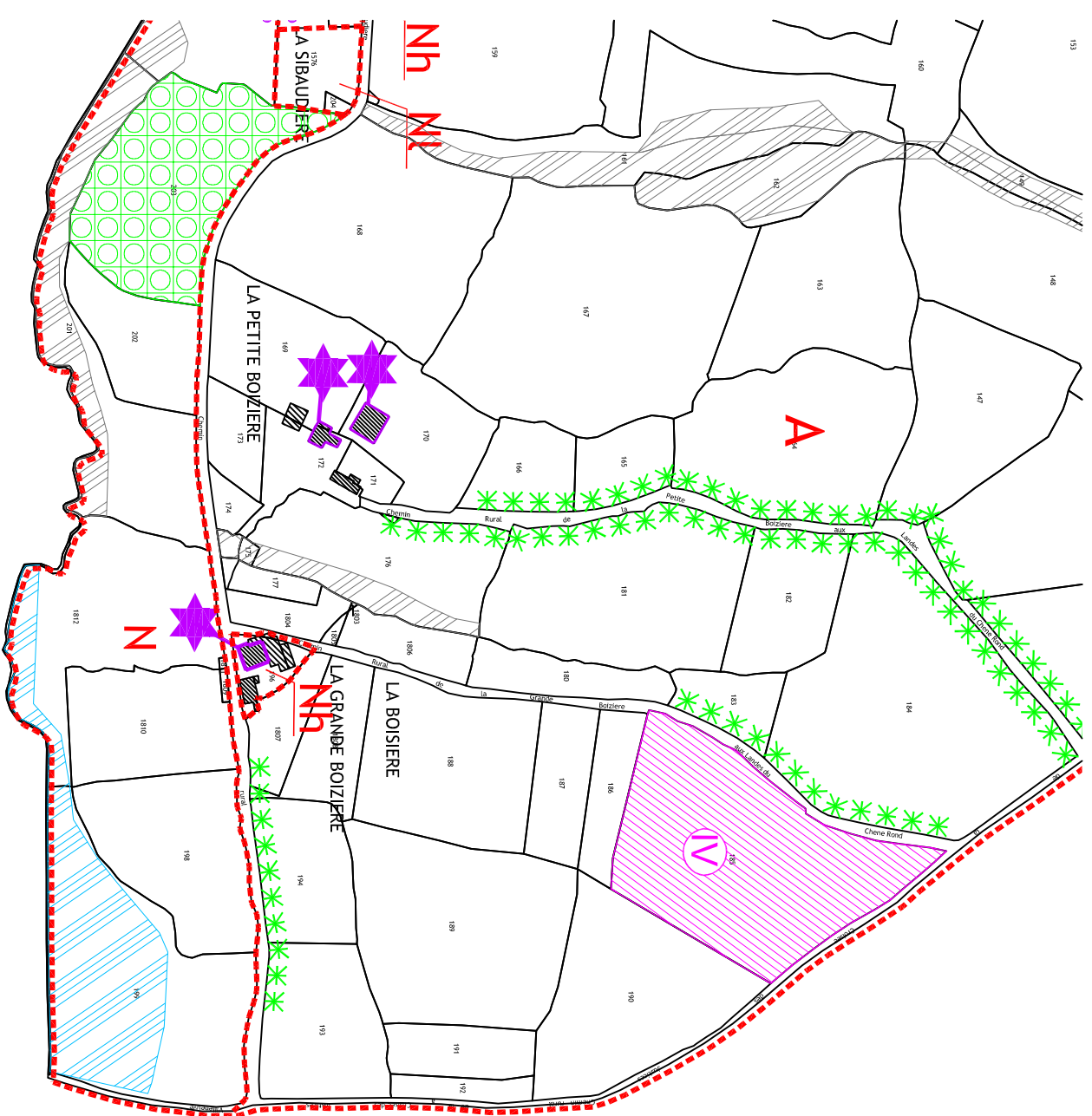
Le Poiré-sur-Vie

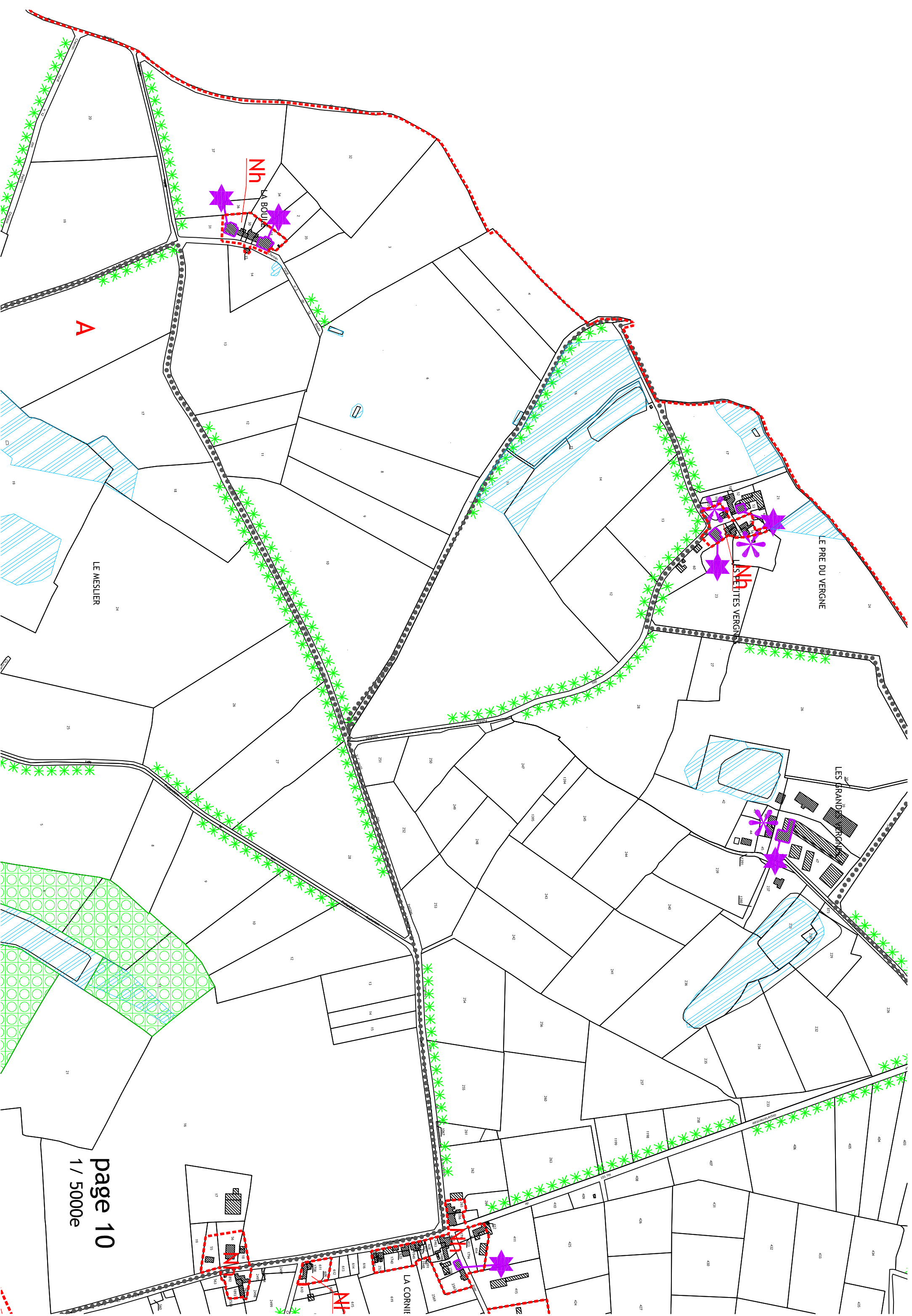




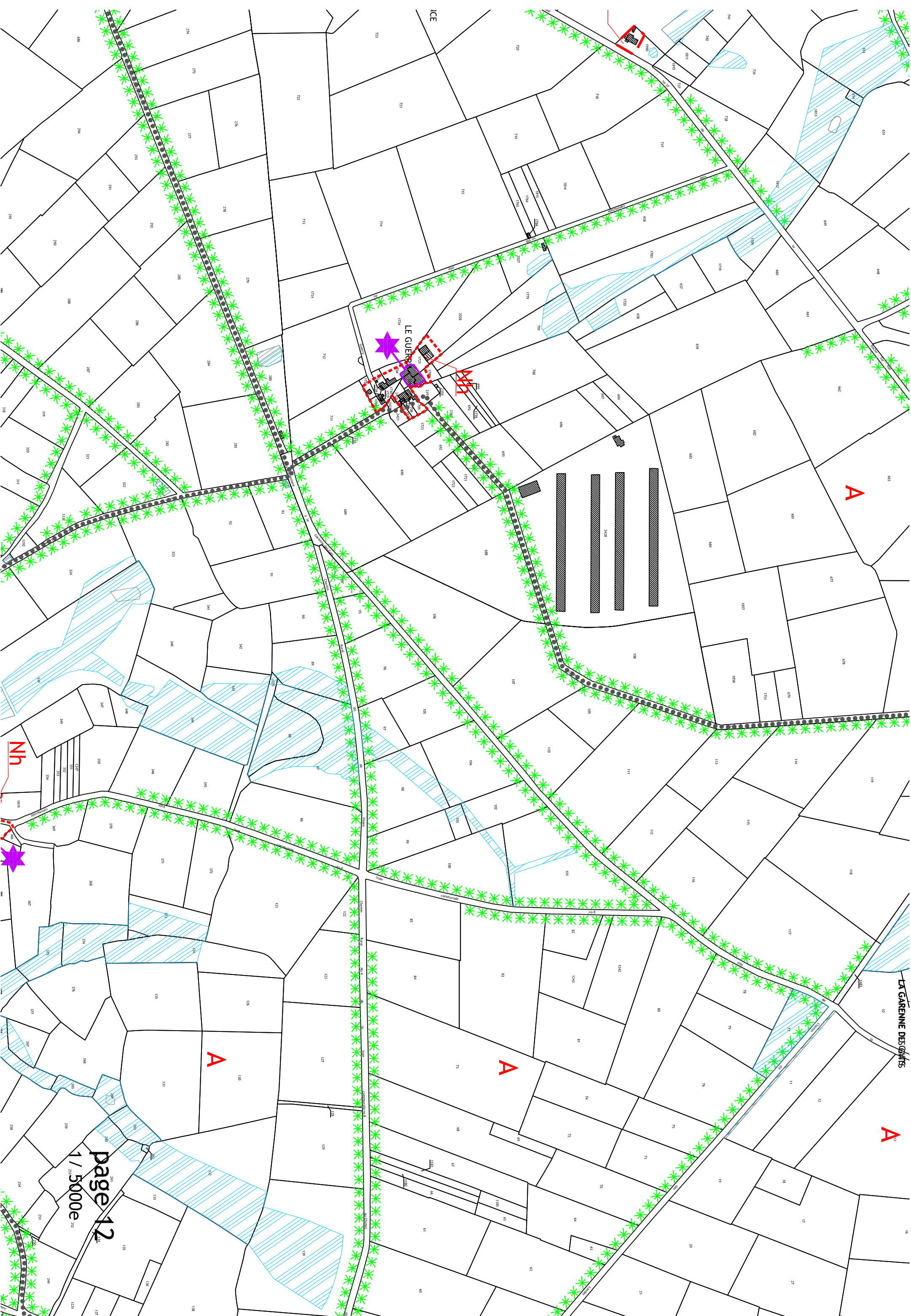


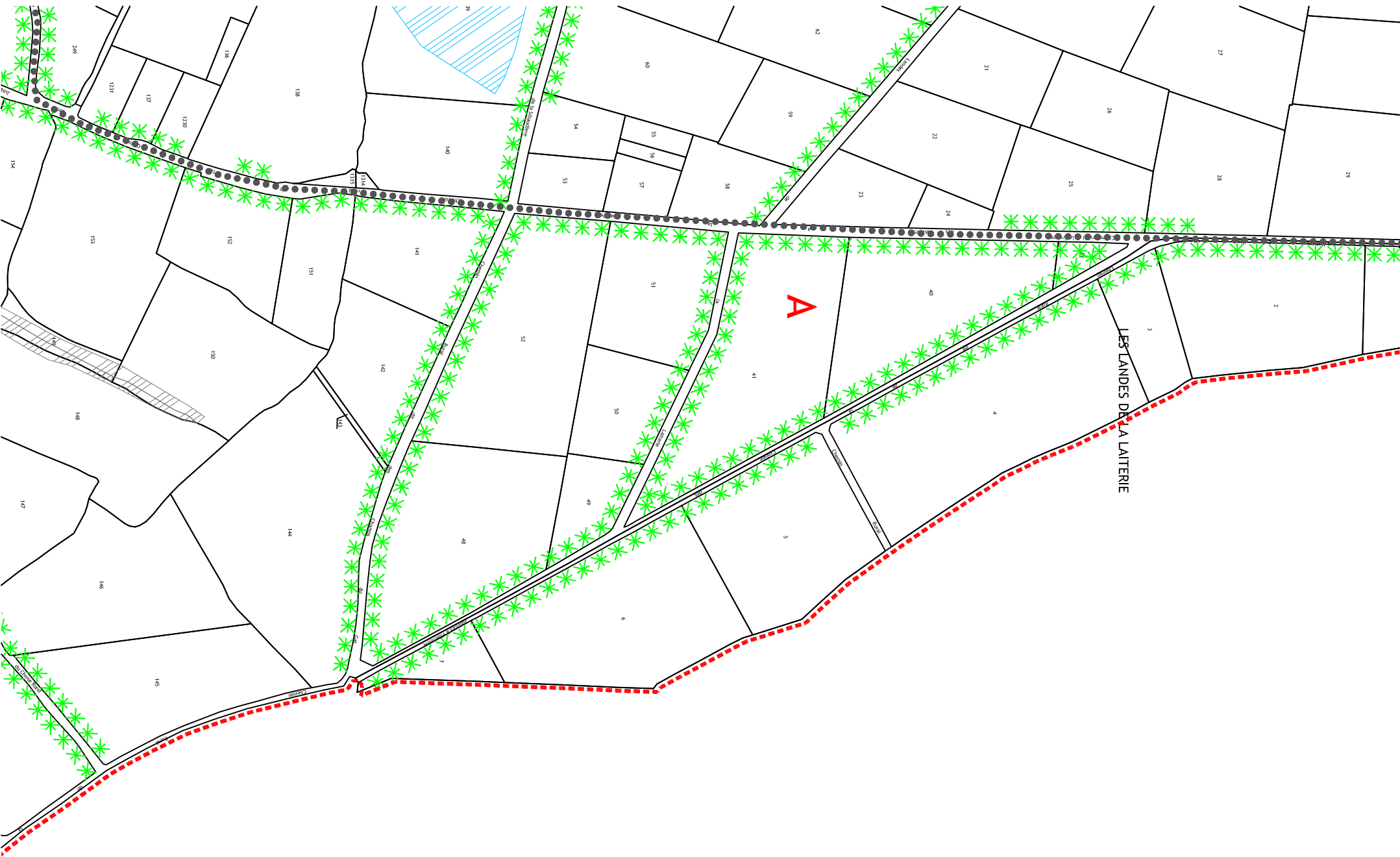




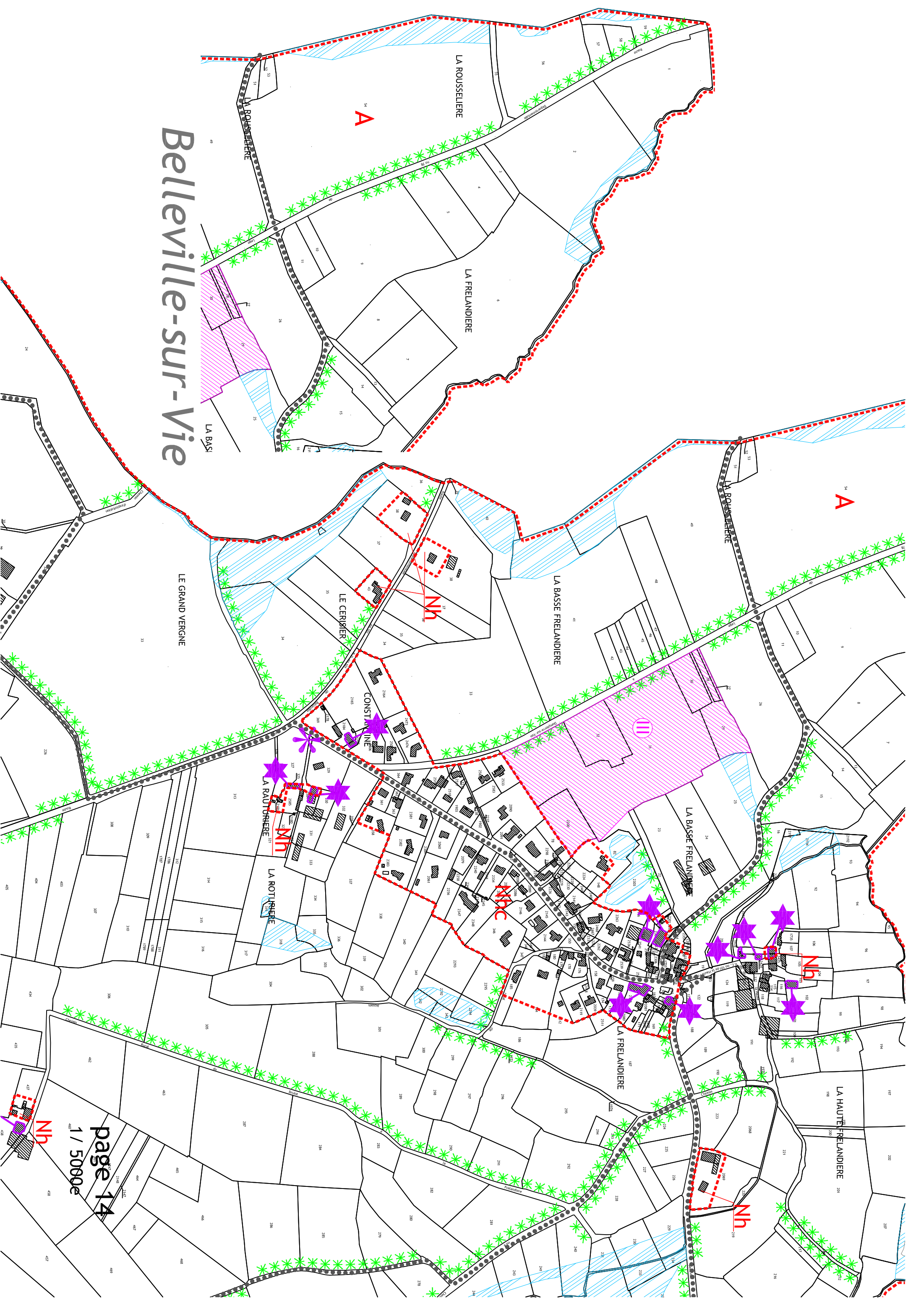


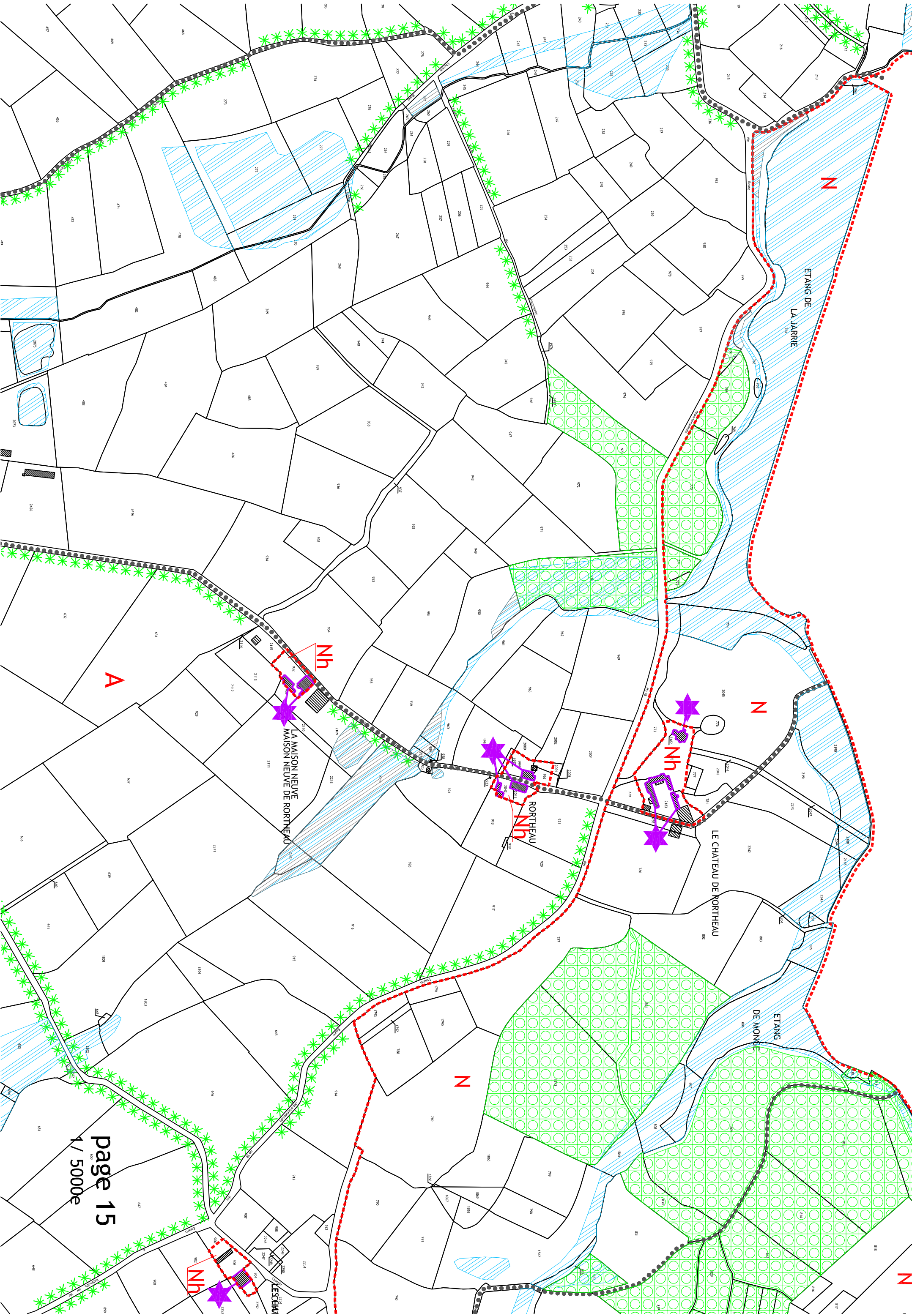


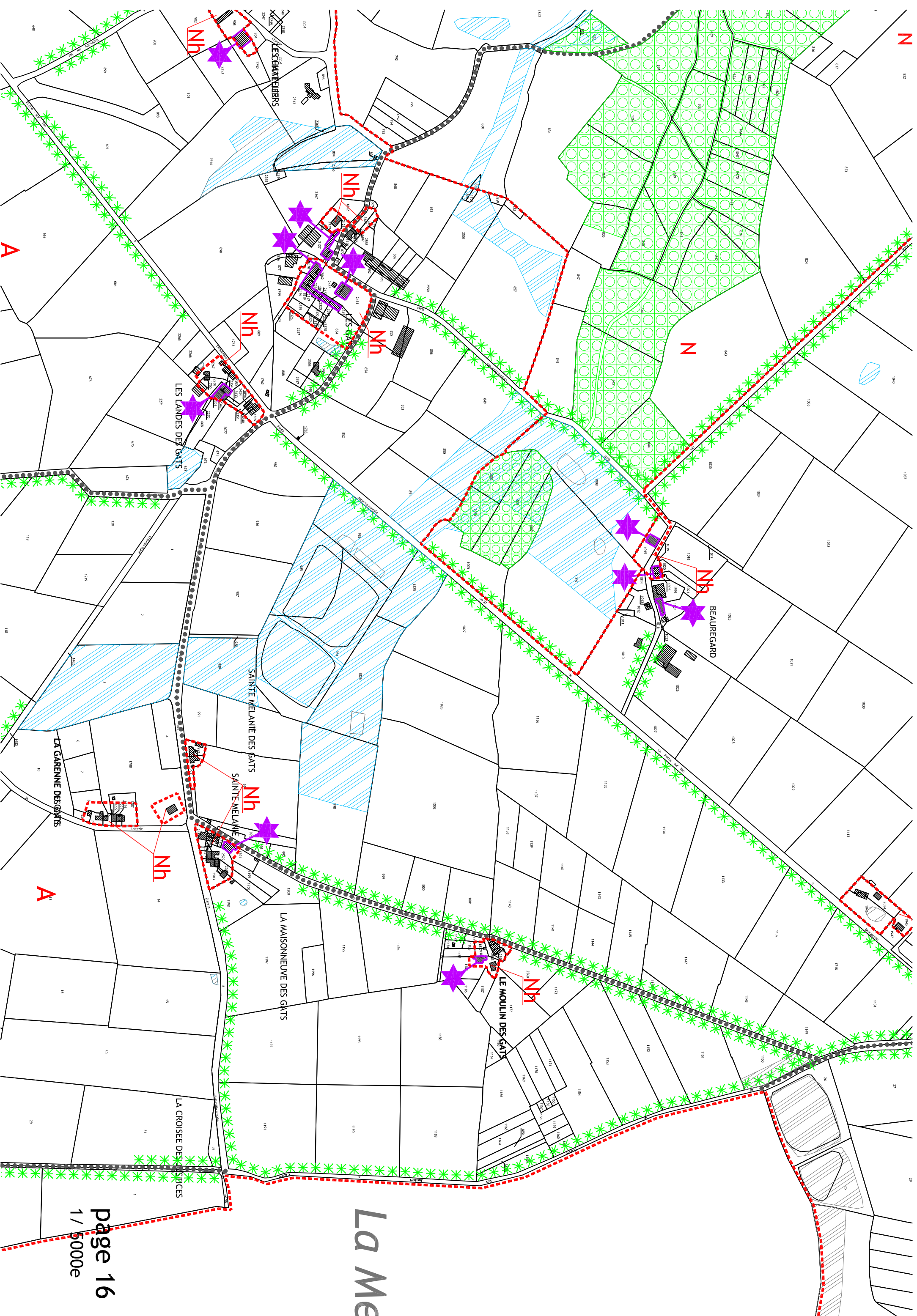




Belleville-sur-Vie







La Me

Saint-Denis-la-Chevasse

